

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2014) 7

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocol signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 13 mai 2014 de la démission, avec effet au 1^{er} avril 2014, de monsieur E. Goethals de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition de la Ministre belge de la Justice,

A pris la décision suivante:

Article 1^{er}

Madame B. Deconinck, conseiller à la Cour de Cassation, est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de la signature.

FAIT à *La Haye* le *21/9/2014*

Le Président du Comité de Ministres,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'H' followed by a long horizontal line.